

Les Eparses : des îles aux trésors...

Jean-Pierre Numa

05 mars, 2016
Notes d'actualité

Depuis plus de quarante ans, un litige oppose les autorités malgaches et mauriciennes à la France concernant le statut des îles Eparses. Malgré ces différends, ces atolls ont été intégrés en 2007 comme des territoires d'Outre-mer appartenant aux Terres Australes et Antarctiques Françaises (TAAF). Ces îlots de l'autre bout du monde sont précieux à plus d'un titre. Ils concourent à faire de l'Hexagone la deuxième puissance maritime mondiale ; ils sont situés dans le très stratégique canal du Mozambique, une route par laquelle transite 30% de la production mondiale de pétrole ; ils assurent une présence au cœur de l'Océan Indien ; ils regorgent de matières premières encore non exploitées, pétrole, gaz, minerais. En prime, ils sont une zone de ressources halieutiques exceptionnelle. Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que les îles Eparses soient l'objet de lutte d'influence entre Etats.



L'histoire de ces îles se confond souvent avec celles des grands flibustiers et de la compagnie Française des Indes Orientales et de la Chine. Témoin des grandes batailles entre les navires battant pavillon hollandais, français ou anglais, le canal du Mozambique est un cimetière marin parsemé de nombreuses épaves datant du XIII^{ème} au XVIII^{ème} siècle.

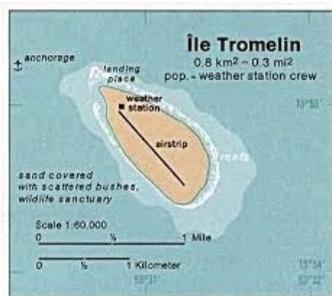
Les îles Glorieuses, les îles de Juan de Nova, de Bassas da India et Europa...

Jusqu'à l'indépendance de Madagascar en 1960, les îles Glorieuses, les îles de Juan de Nova, de Bassas da India et Europa, déclarées dépendances françaises depuis 1896, étaient sous autorité malgache. Mais le 1^{er} avril 1960, à la veille de la signature des accords de coopération entre Paris et Antananarivo, préfigurant l'indépendance de Madagascar qui aura lieu au mois de juin de cette même année, le Général de Gaulle décide de rattacher les îles Eparses à la métropole. Soucieux de la souveraineté française et conscient de l'intérêt stratégique de ces confettis de la République, il refuse de rendre aux Malgaches leur autorité sur ces territoires. Il faudra attendre 1972 et la chute du Président Tsiranana, vivement critiqué pour son soutien inconditionnel à la France, pour qu'Antananarivo commence à se rebeller et à revendiquer, à son tour, sa souveraineté sur les îles Eparses. Sous la Présidence de Didier Ratsiraka, le litige est porté devant l'Union Africaine(1) et les Nations Unies qui adoptent deux résolutions, non contraignantes pour la France, en 1979 et 1980, invitant Paris à restituer les îles, voire à engager des négociations avec Madagascar. Mais tous les gouvernements successifs feront la sourde oreille et la France continuera à garder une présence militaire et ses stations météo sur les îles Eparses. L'argument français consiste à faire valoir sa « *souveraineté originaire* » issue de la prise de possession de ces îles selon un principe de droit coutumier codifié par l'Acte général de la conférence de Berlin du 26 février 1885.

Lors de l'élection présidentielle de 2013, le candidat Hery Rajaonarimampianina fait de la restitution des îles Eparses un de ses arguments de campagne ; il sera élu. Historiquement et culturellement les Malgaches ont un attachement très fort à la terre de leurs ancêtres. Plus rien ne se passe jusqu'en novembre 2015, date à laquelle l'ambassadrice de France à Madagascar, Véronique Voulard-Aneini, déclare : « *Les îles Eparses appartiennent à la France* ». Cette annonce, pour le moins maladroite, met le feu aux poudres et oblige le Président malgache à sortir de son

silence ; il assure à ses concitoyens que « *le dossier n'est pas enterré.* » A cette heure, le statut des îles glorieuses, des îles de Juan de Nova, de Bassas da India et Europa reste incertain. Selon la ministre des Affaires étrangères malgache, Béatrice Atallah, le dossier des îles Eparses sera ouvert à nouveau devant les Nations unies en 2016, toutefois elle ne précise pas la date.

L'île de Tromelin



Si Tromelin fait partie des îles Eparses et est rattachée, elle aussi, au TAAF, son cas est un peu à part (III). Située dans l'Océan Indien, elle est aujourd'hui revendiquée par l'île Maurice. Découverte en 1761, le pavillon français est planté sur cet atoll en 1776. A partir de 1814, il est placé sous l'administration directe de l'île de la Réunion. Pendant la colonisation anglaise de l'île Maurice (1810-1968), Tromelin a donné lieu à des litiges entre la France et le Royaume Uni (II). Après son indépendance, l'île Maurice a également réclamé la restitution de cette île, Paris évoquant, pour ce cas précis, le principe de « *Terra nullius* » qui fait référence à l'occupation et l'administration de territoires sans maître. Dans leurs résolutions de 1979 et 1980, les Nations Unies incluaient cet atoll. Ce dossier assombrit les relations franco-mauriciennes depuis des décennies. Dans les années 1990, François Mitterrand, qui aimait à se reposer à Port Louis, a initié le principe d'entretiens franco-mauriciens pour statuer sur le sort de Tromelin, sans succès. En juin 2010, un accord de cogestion économique, scientifique et environnemental est signé entre les deux pays. Pour autant, les divergences de fonds portant sur la souveraineté des Etats ne sont pas résolues. Ainsi cet accord n'a pas été présenté à l'Assemblée Nationale, il a été bloqué au Sénat en 2013 par le député Philippe Folliot. Ce parlementaire est très investi dans la défense des dossiers des territoires maritimes français. Depuis cette date, le statut de Tromelin est toujours en attente et son avenir reste également incertain.

Des enjeux économiques et géopolitiques majeurs

En elles-mêmes, les îles Eparses ne représentent pas un intérêt majeur. Cependant, ces atolls de quelques kilomètres carrés donnent à la France une partie de sa puissance maritime mondiale. En effet, la convention des Nations Unies sur le droit de la mer, dite convention de Montego Bay signée en décembre 1982, institue le principe juridique de la Zone économique exclusive (ZEE). Cette convention octroie à un Etat côtier le droit d'étendre son territoire jusqu'à 200 miles nautiques et le droit d'explorer et d'exploiter les ressources naturelles maritimes. En outre, si les Etats peuvent démontrer que leur territoire terrestre se prolonge dans le fond de la mer ils peuvent élargir leur territoire jusqu'à 350 miles de leur rivage. Grâce à ses territoires d'outre-mer, la France est « *propriétaire* » de 11 millions de km² de ZEE et est présente sur tous les océans du globe. A elles seules, les îles Eparses représentent 640 000 km² de ce domaine dont 280 000 km² pour la seule île de Tromelin.

Compte tenu des richesses de ces fonds marins, les enjeux économiques sont importants. Certaines estimations indiquent que les sous-sols du canal du Mozambique abriteraient entre 6 et 12 milliards de barils de pétrole et entre 3 à 5 milliards de mètres cubes de gaz. La France serait donc l'un des principaux bénéficiaires de ces stocks. Une étude menée par l'Institut géologique des Etats-Unis, (USGS) indique que sur une zone maritime allant du sud du Kenya jusqu'au Mozambique et des Seychelles à la côte Est de Madagascar la quantité de gaz potentiellement exploitable est évaluée à 12 500 milliards de mètres cube : « *Les découvertes effectuées au large du Mozambique et de la Tanzanie sont énormes et d'envergure mondiale, avec la possibilité qu'on trouve encore davantage, y compris du pétrole* », explique Duncan Clarke, consultant chez Global Pacific. Les ressources minérales sous-marines y sont également importantes et concentrées. Dès 1979, les recherches effectuées y ont révélé une densité de nodules polymétalliques au mètre carré qui serait de 5 à 10 fois supérieure à celle enregistrée dans le Pacifique, où les quantités se chiffrent déjà en milliards de tonnes. Les ressources halieutiques y sont également très riches, les îles Eparses sont au cœur de la stratégie scientifique française de recherche en milieu marin dans le domaine du génie génétique. Ces îles sont également un laboratoire pour les climatologues depuis de nombreuses années.

Outre ces enjeux, le canal du Mozambique devient une place stratégique de plus en plus importante. Le trafic maritime déjà considérable, plus de 5000 navires transitent chaque année par ce canal, devrait encore s'amplifier dans un avenir proche. Les études prospectives en matière de flux maritimes montrent une tendance à la hausse dans cette zone puisque les relations économiques entre la Chine (entre autres) et l'Afrique s'accroissent via des échanges de marchandises et de ressources énergétiques et minières.

En conclusion

Le canal du Mozambique et l'Océan Indien attirent les convoitises de toutes les grandes puissances, Etats-Unis, France, Chine, Russie, mais également de l'Australie et de l'Afrique du Sud. La bataille s'avère rude et se jouera en coulisses. Selon des intérêts bien compris, au printemps 2015, la CIA a doublé ses effectifs à Antananarivo : « *L'Agence estime que le canal du Mozambique, qui a d'abondantes réserves de pétrole et de gaz, sera stratégique pour l'avenir de la sécurité de l'approvisionnement américain.* » Quelques mois auparavant, la DGSE avait rappelé son chef

de poste, considérant que Madagascar n'était plus une priorité ! Ce départ est symptomatique du désintérêt des hommes politiques pour le très stratégique dossier des ZEE. Seuls quelques parlementaires bataillent dans l'indifférence générale pour défendre la position française. La souveraineté n'est évidemment pas à géométrie variable, les revendications malgaches et mauriciennes sont parfaitement légitimes. Pour autant, face aux appétits et aux enjeux considérables de la zone, ces deux Etats, aux faibles moyens, devront faire face à des luttes d'influence sans merci...

Jean Pierre Numa est analyste en géopolitique

(I) A l'époque l'Union Africaine s'appelait Organisation de l'Unité Africaine (OUA)

(II) La controverse au sujet de ces possessions françaises repose notamment sur la traduction du traité de Paris du 30 mai 1814 qui clôt le cycle des guerres napoléoniennes en restituant un certain nombre de territoires à la France. La traduction française énonce que cette restitution exclut l'île de France (Maurice) et ses dépendances « *nommément Rodrigues et les Seychelles* ». Tromelin n'étant pas citée, Paris avance qu'elle serait donc un territoire sans maître avec occupation effective par la France. D'après ANTOINETTE Jean-Étienne, GUERRIAU Joël et TUHEIAVA Richard, Rapport d'information fait au nom de la délégation sénatoriale à l'outre-mer (2014) sur : « *Zones économiques exclusives (ZEE) ultramarines : le moment de vérité* »).

(III) L'histoire de l'île de Tromelin est passionnante. Sur ce sujet un excellent article et un documentaire intitulé "*les esclaves oubliés de l'île de Tromelin*" reprennent l'historique de l'île.

Downloaded from:

http://iveris.eu/list/articles_dactualite/155-les_eparses__des_iles_aux_tresors

© copyright 2016 by Iveris. Tous droits réservés.

Ce site utilise des cookies pour améliorer votre expérience de navigation.

J'accepte